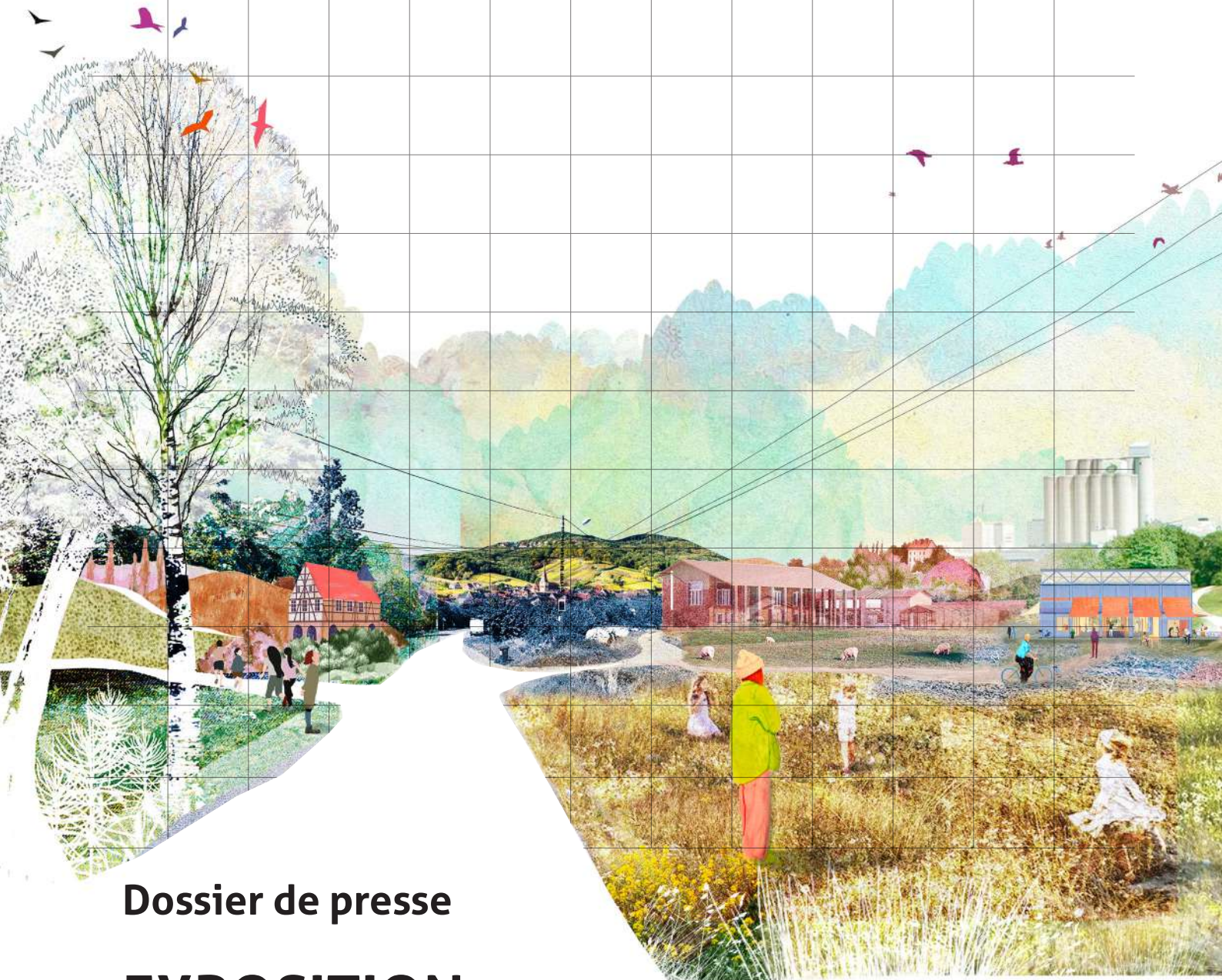


67+68

Alsace

c|a.u.e

conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement



Dossier de presse

EXPOSITION

Habiter les paysages ordinaires

En 2026 au CAUE Alsace



CAUE d'Alsace
5 rue Hannong
67000 Strasbourg



Sommaire

Préambule	1
Communiqué de presse	3
Mode d'emploi	5 - 9
Parcourir l'exposition	11 - 19
Pour prolonger l'exposition	21 - 24
Informations pratiques	25

Préambule, le CAUE d'Alsace

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace est une association départementale dont les missions de service public ont été définies par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

Il est aujourd'hui présidé par Etienne Wolf, conseiller d'Alsace.

Le CAUE a pour mission la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale et le développement de l'esprit de participation du public à travers des actions de conseil, d'information, de formation et de sensibilisation.

Cette mission à la fois technique et culturelle est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée pour l'essentiel par des architectes, des urbanistes et des paysagistes.

Ainsi, il propose des conseils aux particuliers, aux collectivités locales, aux professionnels et à tous ceux qui souhaitent mener à bien un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement. Dans le cadre de sa mission de sensibilisation, le CAUE organise régulièrement des ateliers, des conférences, des expositions pour sensibiliser les publics et en particulier le public scolaire.

Dans cette perspective, le CAUE joue un rôle essentiel dans l'éducation artistique et culturelle en proposant des outils pédagogiques adaptés à chaque âge. Ces actions visent à éveiller la curiosité des jeunes et à leur donner les clés pour comprendre les enjeux de leur environnement. Transmettre aux générations futures, c'est leur offrir la possibilité de mieux comprendre leur environnement. En agissant ainsi, le CAUE s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, où chacun est invité à prendre sa part.

Communiqué de presse

Contexte

Nous traversons aujourd'hui une période charnière dans notre relation au vivant. L'aménagement a longtemps été pensé de manière sectorisée; le projet répond à une seule problématique spécifique.

Et si, désormais, le paysage devenait un levier pour créer davantage de liens et de continuités entre les enjeux ? Aménager permet ainsi de retisser des connexions autour de la culture, du patrimoine, de l'écologie, du vivre-ensemble, de l'approche sensible de l'environnement, de la pédagogie et de la diversité des usages.

Le CAUE (s')interroge sur les paysages de demain. L'exposition « Habiter les paysages ordinaires » met en lumière des paysages mésestimés qui constituent pourtant notre cadre de vie quotidien.

L'approche du CAUE est ici expérimentale. Des sites existants ont été choisis dans toute l'Alsace; ils ont servi de base à la réflexion. Les scénarios que propose le CAUE dans l'exposition sont des visions prospectives qui intègrent différentes problématiques témoignant de notre pratique quotidienne.

Sensibilisation

La loi TRACE, qui fixe l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050, invite l'ensemble des acteurs de l'aménagement à porter un regard renouvelé sur leur territoire. Là où les projets répondaient hier à un enjeu unique, il devient aujourd'hui possible et nécessaire de faire converger plusieurs ambitions au sein d'un même périmètre.

Dans ce contexte, le paysage s'affirme comme un outil précieux pour accompagner ce changement de posture. Le CAUE d'Alsace s'engage dans cette réflexion sur les paysages de demain.

Dès l'origine, cette exposition a été imaginée avec l'objectif d'organiser son itinérance sur le territoire alsacien - en mairie, maison intercommunale, établissement culturel ou scolaire - afin d'accompagner des actions de médiation ou de conseil du CAUE.

Narration

Raconter le paysage est un moyen de s'y projeter et de se l'approprier.

La construction d'espaces met les activités humaines en scène et convoque les imaginaires et les possibilités d'usages. Une part de poésie est introduite dans les paysages projetés.

La scénographie, où l'Homme est acteur, met en avant l'idée que le paysage prend vie à travers des histoires suggérées.

Les images de l'exposition sont des instants de vie, propices à la projection.

Les scénarios inventés sont une porte ouverte sur une perception différente du paysage, plus tactile, plus expressive. Un ensemble de matières à voir, pour raconter un paysage vivant.

Conception de l'exposition : Marie Hungler pour le Caue d'Alsace

Graphisme : Marie Hungler pour le Caue d'Alsace

Communication : Isabelle Bonamy pour le Caue d'Alsace

Direction de l'exposition : Carole Pezzoli pour le Caue d'Alsace

Mode d'emploi

7 typologies de sites ordinaires

L'exposition « Habiter les paysages ordinaires » propose d'aborder le sujet du paysage transversal par le prisme des zones d'urbanisme présentes dans les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) des communes.

Sept typologies de sites sont développées dans l'exposition. Chaque site devient alors un scénario d'aménagement relationnel raconté et illustré.

Le CAUE crée ainsi un contraste entre une entrée en matière réglementaire et un traitement graphique sensible.



▲ Extraits des illustrations des sept typologies de site

A: Zone agricole

N: Espace naturel

UA: Centre ancien

UB: Quartiers périphériques / lotissements

UE: Zone urbaine qui comprend des activités non compatibles avec l'habitat

UX: Zone d'activités (ZA)

UY: Zone urbaine mixte

Un zonage réglementaire

Les paysages d'aujourd'hui sont le fruit d'une réglementation.

En France, la plupart des villes sont planifiées selon un modèle de zonage concentrique: le centre ancien (zone UA), les extensions urbaines (UB, UC), les zones d'activités (UE, UX, UY), puis les espaces agricoles (A) et naturels (N). Chaque zone urbaine produit un type de paysage.

Cette organisation standardisée invisibilise certains paysages ordinaires. Or, le paysage ne se cantonne pas à ce zonage.

La France, avec la loi TRACE, maintient l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050.

C'est aujourd'hui l'occasion de réinventer nos façons d'aménager et d'habiter : « la ville se fait sur la ville ».

Réhabiliter et ré-habiter ces paysages, c'est reconnaître leur valeur culturelle, écologique et sociale.

Le paysage crée alors le lien indispensable entre toutes les zones existantes.

ZONES URBAINES



Centre ancien du village
Habitations, services,
activités commerciales



Zone habitat avec une
densité modérée sous forme
de lotissements,
essentiellement de la maison
individuelle



Zone réservée aux activités :
industrie, artisanat,
commerce



Zone d'accueil spécifique des
activités économiques



Zone qui correspond aux
secteurs à forte dominante
d'activités économiques

ZONES NATURELLES ET AGRICOLES



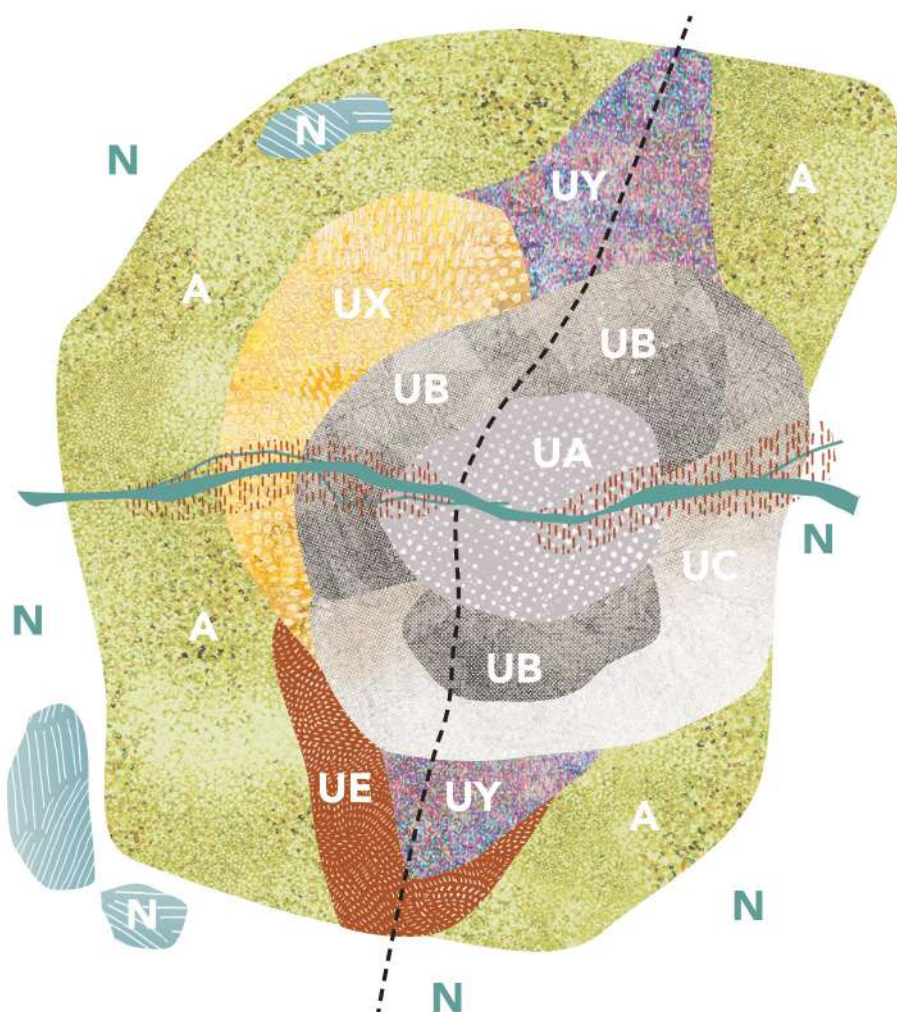
Zone qui regroupe les
espaces naturels protégés



Zone réservée
à l'exploitation agricole



Zonage PPRI
Plan de Prévention du
Risque Inondation
C'est un document qui
réglemente l'urbanisation
dans les zones
soumises aux
risques d'inondation



Comment lire l'exposition?

Des sites existants ont été choisis dans toute l'Alsace. Ils ont servi de base à la réflexion. L'exercice a consisté à faire émerger le potentiel d'un site ordinaire ; suggérer une hypothèse d'aménagement. Une fois l'hypothèse adoptée, il a fallu s'y projeter et parfois laisser une part à l'imagination.

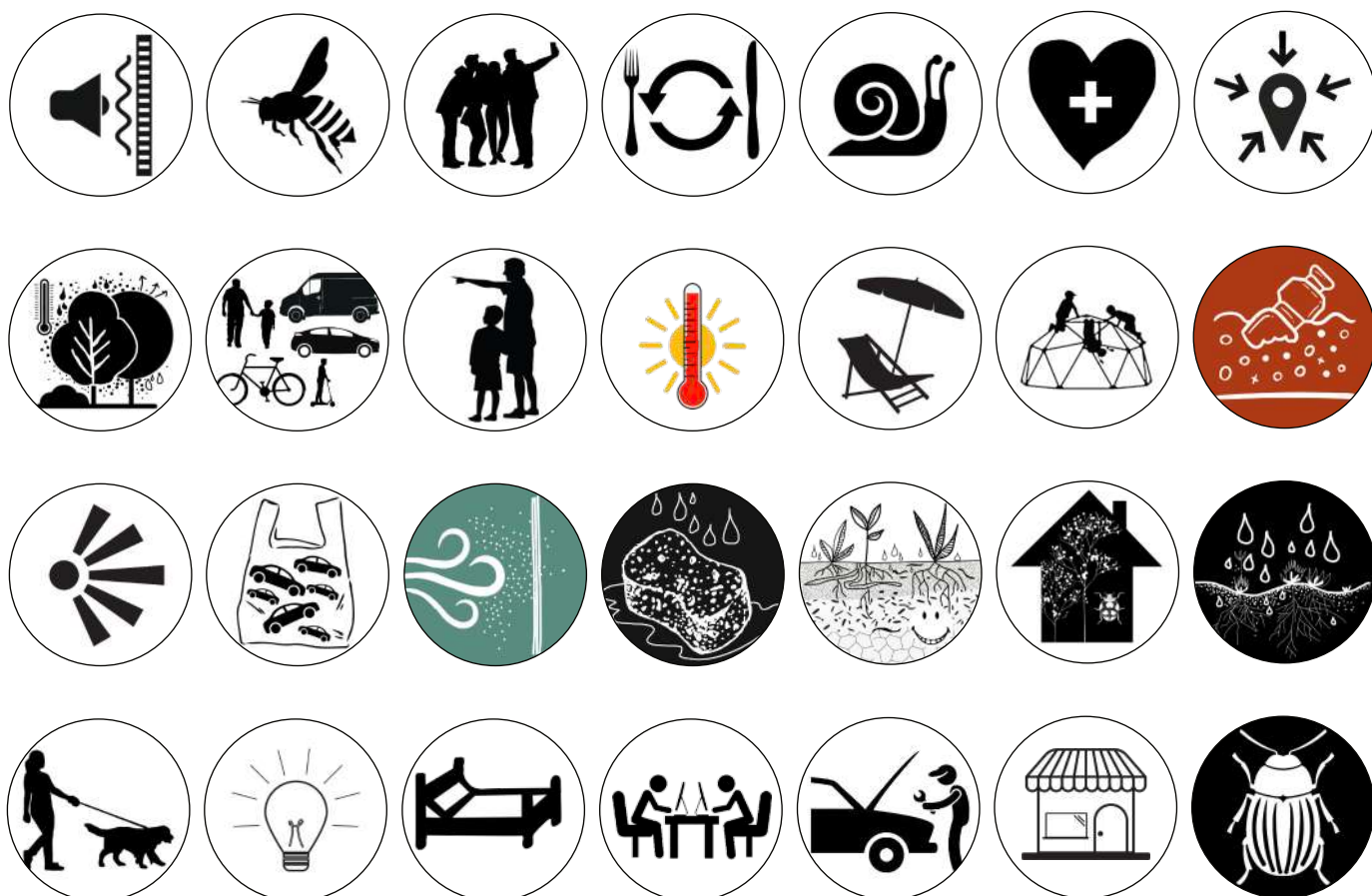
L'exposition développe sept sites de projets. Chaque site est décliné en trois étapes:

1. Partir de l'existant
2. Suggérer les améliorations
3. Se réapproprier le territoire

1. PARTIR DE L'EXISTANT: La première planche part du site existant; une vue à hauteur d'homme et un plan avec trait de coupe situent le contexte de départ. Une coupe schématique de l'existant indique ensuite les principales caractéristiques du site existant.

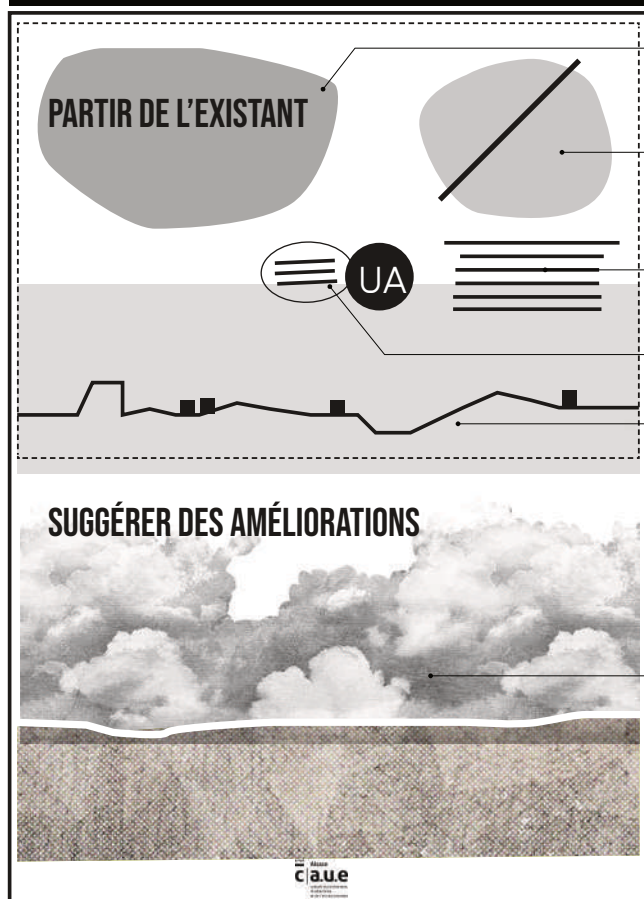
2. SUGGÉRER DES AMÉLIORATIONS: La coupe existante sert ensuite de base pour développer une coupe de projet. L'hypothèse tire profit des caractéristiques du site existant (espaces naturels proches, topographie, proximité d'équipements, usages existants, hydrologie...). Les améliorations portent sur la multiplication des usages, la porosité des espaces, la prise en compte des sols, l'infiltration des eaux pluviales, le rafraîchissement, et l'échelle humaine de la proposition.

3. SE RÉAPPROPRIER LE TERRITOIRE: La seconde planche est une illustration dans laquelle le visiteur peut se projeter; elle raconte le projet. Des pictogrammes expliquent que la réussite d'un projet tient, entre autre, au développement d'usages qui cohabitent sur un même site; parfois même interdépendants. Le projet imaginé rend le site vivant; l'Homme y est central. Sous l'illustration, des références de réalisations existantes viennent enrichir le propos.



▲ Les pictogrammes des différents usages qui se superposent dans les paysages de l'exposition.

PLANCHE 1



Vue à hauteur d'homme du site existant.
Google Street View ©

Plan masse du site existant + trait de coupe. Données cartographiques © Google

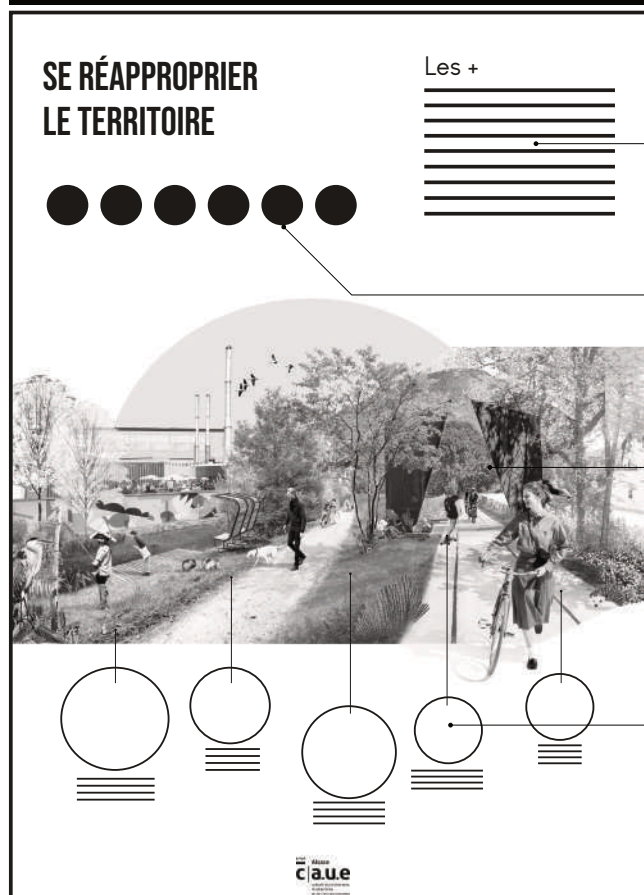
Description réglementaire de la zone d'urbanisme

Description des caractéristiques du site

Coupe schématique du site existant

Une coupe « projection » d'un aménagement transversal qui met en avant les potentiels du site. La proposition met en avant l'écologie, le cadre de vie, la multiplicité des usages, la prise en compte des sols, l'optimisation de l'espace, le rafraîchissement, le développement de la biodiversité, l'infiltration des eaux pluviales, l'animation du site...

PLANCHE 2



La liste des avantages qu'offre l'aménagement

Les pictogrammes des nouveaux usages du site réinventé

Une illustration sensible du projet. L'image raconte le paysage et propose de s'y projeter et de se l'approprier.

Des images de références qui viennent enrichir le propos (réalisations similaires, astuces techniques, initiatives locales, schémas...)

Cherche et trouve

Prendre soin du vivant

Une lecture ludique est proposée aux plus jeunes.

Dans l'illustration de chaque site (planche 2) il faudra trouver qui se cache. Des animaux et des plantes se sont glissés dans les grandes images!

La porosité des paysages imaginés, aussi bien horizontale (espaces partagés, moins de clôtures, plus de liaisons et de communications) que verticale (considération des sols dans leur épaisseur, infiltration des eaux pluviales, sols vivants) favorise la biodiversité. Si la ville est agréable et adaptée à l'homme elle le sera aussi pour la faune, et peut-être même pour la flore.

Une notice détaillée accompagne le «cherche et trouve» et donne des informations au sujet de la plante ou de l'animal pour chaque site (habitat, écologie).

L'objectif est double : sensibiliser les enfants à vivre avec ces plantes et ces animaux au quotidien; mais également démontrer que le type d'aménagement proposé offre la possibilité d'introduire cette espèce et de vivre avec en harmonie.



▲ Extrait de la notice explicative «Cherche et trouve» pour la zone A et le Hibou moyen-duc

Parcourir l'exposition

Se repérer

L'exposition se parcourt de site en site. Il y a sept sites, deux panneaux introductifs pour un total de 16 panneaux.

Les différents sites de l'exposition traitent de paysages et de problématiques variés:

A: Zone agricole - Ceinture paysagère et nourricière

N: Espace naturel - Gravière

UA: Centre ancien - Cœur d'îlot

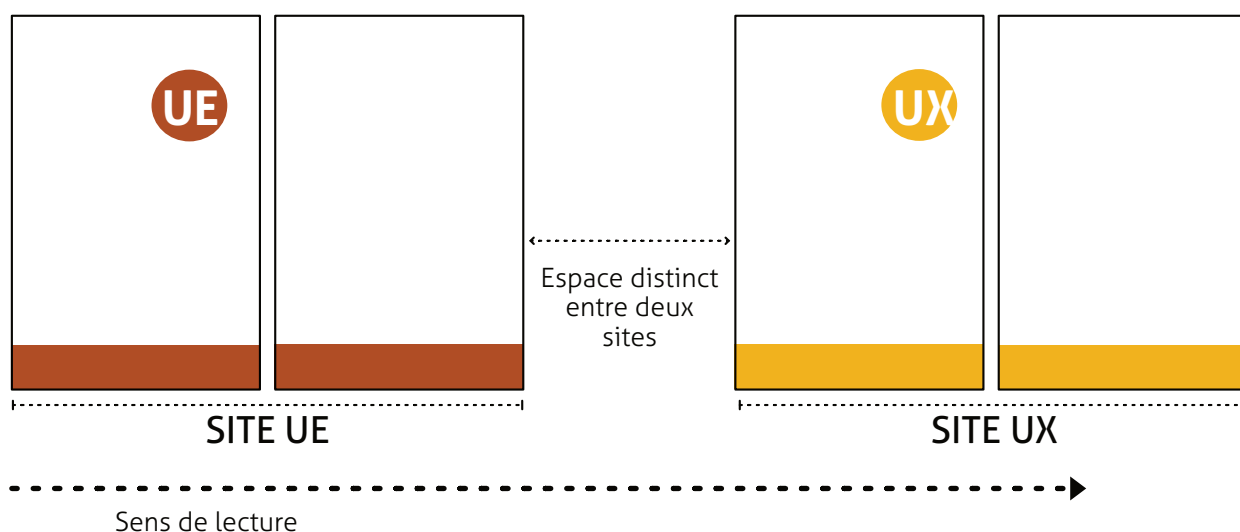
UC- UB: Quartiers périphériques - Lotissement

UE: Zone urbaine qui comprend des activités non compatibles avec l'habitat - Friche urbaine

UX: Zone d'activités (ZA)

UY: Zone urbaine mixte - Quartier périphérique

Chaque site est décliné en deux panneaux lisibles côte à côte. Bien que l'approche paysagère sur ces différents sites est complémentaire, il est nécessaire de séparer chaque site. De cette façon, le visiteur pourra s'immerger dans les différentes ambiances. Les deux panneaux d'introduction sont à présenter ensemble.



Un code couleur est attribué à chaque zone. Cette même couleur crée un liant visuel entre les deux panneaux.

L'ordre des zones ci dessus peut également être celui des panneaux dans l'exposition: les zones urbaines dans l'ordre alphabétique (UA, UC, UE, UX, UY) puis la zone agricole (A) et naturelle (N).



Le CAUE a créé une bande son pour chaque site de l'exposition. À la perception sensible visuelle s'ajoute la perception sensible sonore pour une immersion complète. Pour plus de détails, se reporter au dossier technique de l'exposition.



Découvrir tous les sites de l'exposition

Tous les sites de l'exposition sont présentés dans les pages suivantes. Une synthèse de l'aménagement est proposée pour chaque typologie de paysage.

Le texte résume le parti-pris de l'aménagement imaginé. L'image permet de se projeter dans un paysage plus vivant. La coupe transversale énumère les modifications apportées au site existant.

L'approche paysagère est, dans chaque cas, globale et complète. Un véritable « écosystème paysager » est créé en intégrant un maximum de problématiques (transport, cadre de vie, écologie, gestion des eaux pluviales, usages etc.) de façon à rendre le paysage le plus vivant possible.

L'exposition souhaite interpeller les acteurs de l'aménagement sur une nouvelle perspective de projet plus transversale. Les enjeux convergent sur un même périmètre; le paysage permet de tisser du lien.

Chacun trouvera un tout ou bien seulement une partie inspirante pour les projets de demain.

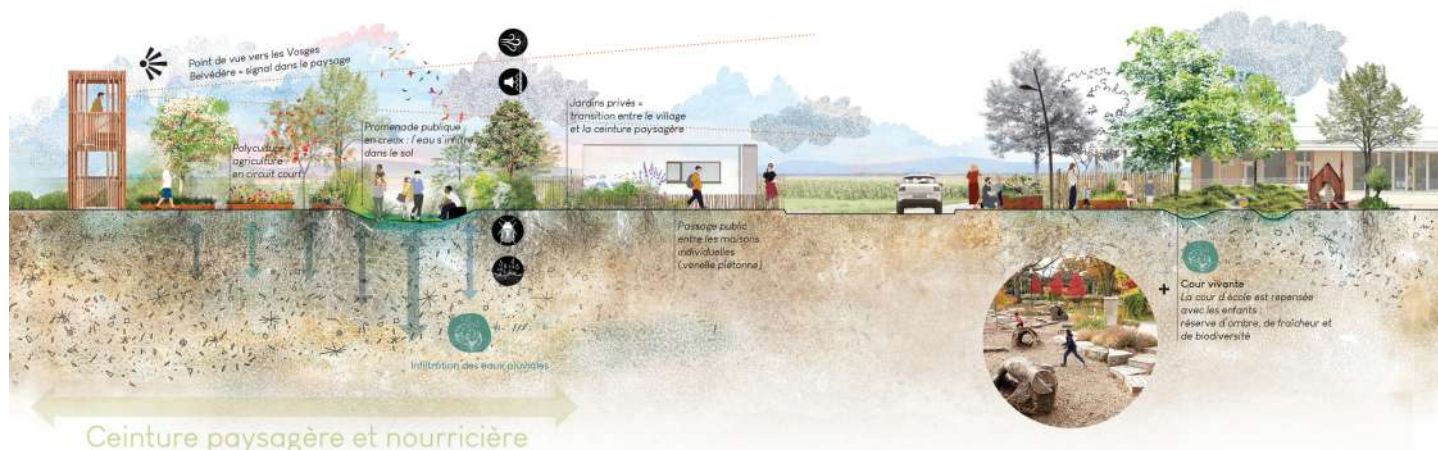


Ceinture paysagère et nourricière

Le site de départ est à Rustenhart (68), en périphérie du village. La topographie y est plane. Le village est entouré de champs de maïs. Des maisons de lotissements semblent être sorties de terre il y a peu de temps. L'école se trouve à proximité.

La proposition est de créer une ceinture paysagère et nourricière en périphérie du village. Au lieu d'une rupture nette entre les habitations et les champs, c'est une transition paysagère progressive, plus douce qui est suggérée. Le promeneur passe successivement des jardins privés, à un réseau de chemins et de venelles piétonnes, pour atteindre ensuite des champs et des vergers. Des haies bordent les chemins et les parcelles.

Cette épaisseur paysagère en périphérie du village permet alors de se promener, de créer des supports pédagogiques pour l'école à proximité, de réintroduire du maraîchage et de la polyculture, de favoriser la biodiversité et de créer une barrière aux vents venus de la plaine. La production de cette zone peut même alimenter en partie les restaurants scolaires en créant un circuit court.



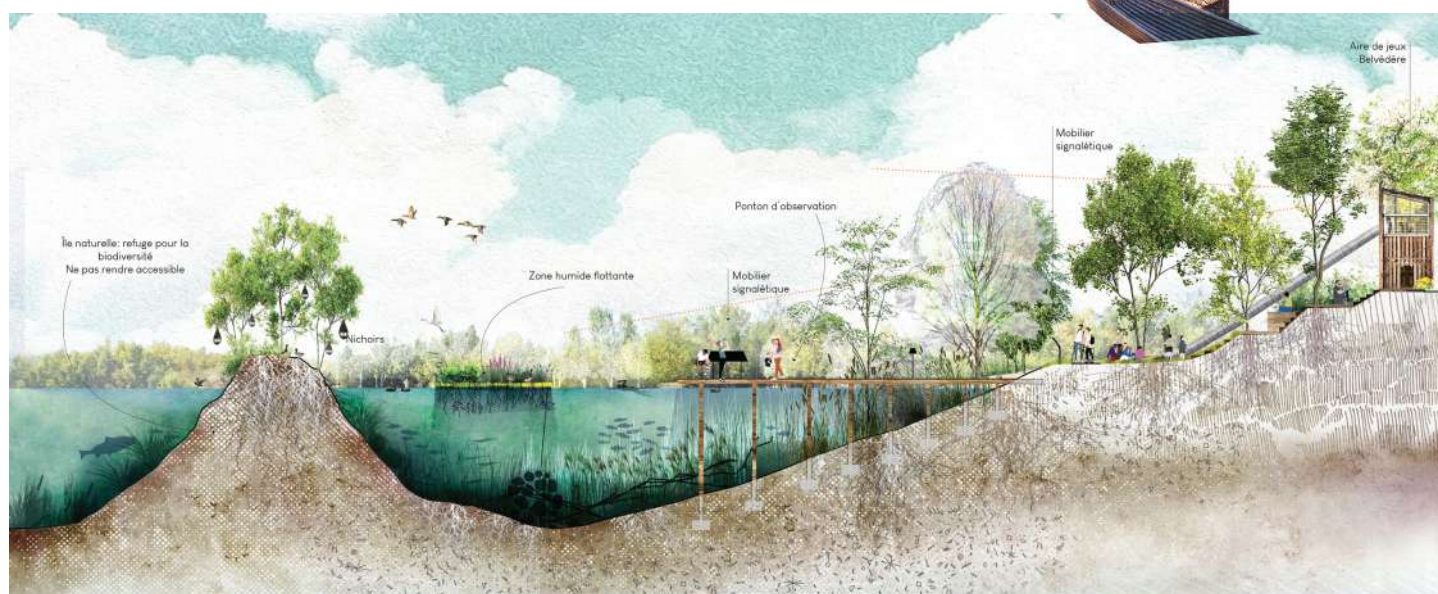


Gravière

L'étang du Gerteis à Ensiheim (68) est une ancienne gravière. La végétation a colonisé spontanément le plan d'eau. À proximité de l'étang un projet de nouveau quartier est en train de voir le jour.

Le scénario proposé ici est de développer à la fois une zone de loisirs et une réserve précieuse de biodiversité. Le profil des berges est repensé de façon à ce que la faune et la flore s'y installent. Des cheminements ceinturent le plan d'eau. Une aire de jeux joue avec la topographie en proposant des points de vue. Des espaces sont réservés à la baignade tout en veillant à garder des zones inaccessibles propices au développement de la biodiversité. Des espaces peuvent être dédiés à la pédagogie et sensibiliser à la fragilité du milieu.

Les gravières sont des lieux emblématiques de l'Alsace. Le changement climatique augure des périodes de canicules; les gravières pourraient alors être des îlots de fraîcheur, à proximité des zones urbaines, très recherchés par les habitants.

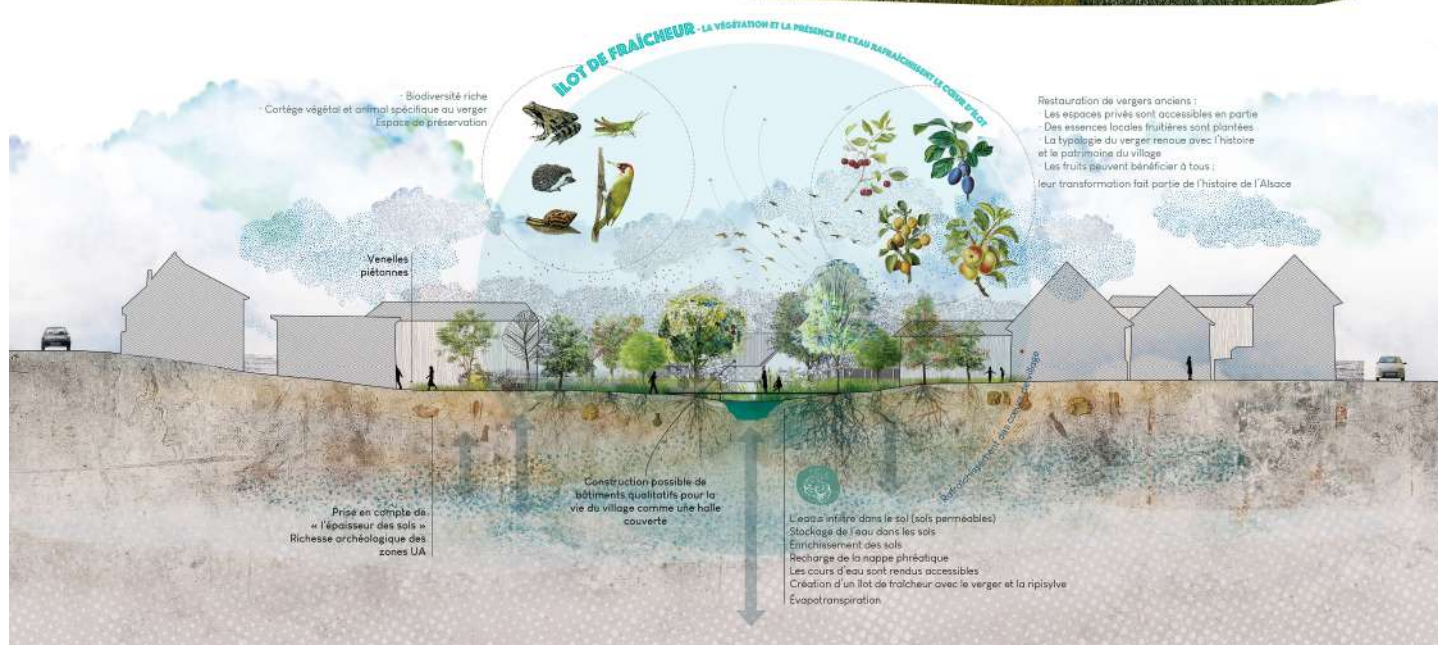


Cœur de village

Le site existant, qui a servi de base à la réflexion, se trouve à Schwenheim (67), village rural. On y observe un cœur d'îlot depuis la route. Un cours d'eau coule au milieu de la zone, inaccessible.

Le scénario consiste ici à proposer d'ouvrir le cœur d'îlot aux piétons. Un réseau de venelles piétonnes peut être imaginé afin de relier les différents points stratégiques du village. Le cours d'eau est rendu visible et accessible; il devient un élément paysager attractif. Des arbres fruitiers peuvent être replantés comme dans les vergers d'antan. Ces derniers peuvent être pédagogiques et collectifs; ils sont aussi un prétexte à créer du lien et à faire revivre une culture alsacienne autour de la transformation des fruits. La réouverture de ce cœur d'îlot est propice à la réintroduction d'espèces menacées de zones humides et de haies. Le fait de planter des arbres et de mettre en valeur le cours d'eau favorise la création d'un îlot de fraîcheur.

Le sol a une grande importance: il peut se montrer riche en trésors archéologiques mais il peut aussi être une réserve d'eau très utile.



Lotissement

Nordhouse (67) est la commune qui a servi de base à la réflexion.

L'idée est ici de proposer des alternatives d'aménagements pour améliorer le cadre de vie mais également pour se prémunir d'aléas climatiques comme la chaleur et les inondations.

L'habitat doit se penser de façon à s'adapter aux contraintes climatiques (pilotis, organisation intérieure...).

La prise en compte du paysage favorise le rafraîchissement de la zone et des habitations, permet d'infiltrer les eaux pluviales, ralentit les inondations et crée des espaces publics nécessaires.

Ces quelques astuces améliorent à la fois le cadre de vie et contribuent à vivre avec la Nature et non à son rencontre.



Friche urbaine

Guebwiller (68) possède un riche patrimoine industriel comme d'autres villes en Alsace. Le scénario proposé ici consiste à rendre la rivière accessible en créant une promenade le long des berges. L'ancienne voie de chemin de fer peut être réhabilitée en voie verte cyclable, connectée à des points touristiques dans le fond de vallée. La friche industrielle attenante peut devenir un lieu festif éphémère durant les beaux jours.

Cette proposition permet à la fois d'améliorer le cadre de vie, de mettre en valeur le patrimoine existant, de créer un aménagement attractif aussi bien pour les touristes que pour les habitants, de valoriser la ripisylve, et de rendre la zone festive et attractive.



Zone d'activités

La zone d'activités de Duttlenheim (67) se situe à 700 m du village. La vision prospective consiste ici à transformer ces zones en ne les considérant plus uniquement comme des espaces productifs. Des activités de loisirs, des réserves d'eau et de biodiversité, des lieux de restauration et des parkings relais peuvent également y être implantés.

La situation géographique des zones d'activités, à la fois accessibles mais à l'écart de toute habitation, confère à ces espaces un grand potentiel d'aménagement.



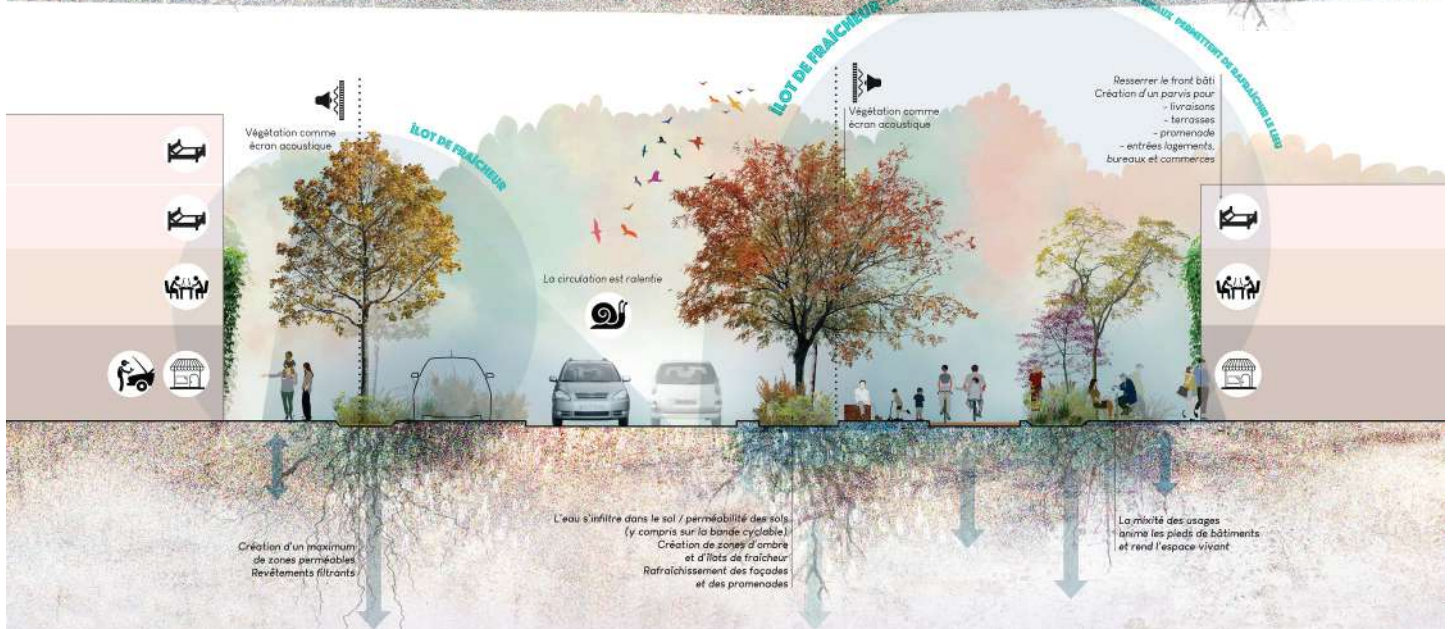
Zone urbaine mixte

Une rue de Colmar (68) a servi de base à la réflexion.

L'idée générale est de densifier les zones urbaines qui sont souvent implantées sur des tissus urbains lâches. Une grande place est donnée dans ce scénario aux circulations douces et aux activités dans une contre-allée conséquente.

L'épaisseur paysagère qui est créée le long de la chaussée devient un vrai espace public animé. De la végétation est plantée abondamment de façon à rafraîchir la zone. Des revêtements perméables permettent l'infiltration et la récupération des eaux de pluie.

Ces zones urbaines périphériques deviennent alors attractives: elles réunissent logements, commerces, activités tertiaires, circulations douces, espaces conviviaux et ombragés.



Pour prolonger l'exposition

Le CAUE Alsace a pour mission, entre autre, la promotion de la qualité architecturale, urbaine, environnementale et le développement de l'esprit de participation du public à travers des actions de sensibilisation.

La vocation de l'exposition « Habiter les paysages ordinaires » est multiple.

Elle est tout d'abord un **outil didactique de transmission**. Dès l'origine la production de cette exposition a été imaginée avec l'objectif d'organiser son itinérance sur le territoire alsacien en mairie, structures intercommunales, publiques, ou établissements scolaires. Le sujet de l'exposition la destine aussi bien à un public averti (élus, acteurs de l'aménagement et du territoire, étudiants), qu'à un public plus large (particuliers, scolaires).

L'exposition est également **un support à d'autres formes de sensibilisation** que le CAUE a pour habitude de développer.

Le CAUE joue un rôle essentiel dans l'éducation artistique et culturelle en proposant des outils pédagogiques adaptés à chaque âge. Ces actions visent à éveiller la curiosité des publics et à leur donner les clés pour comprendre les enjeux de leur environnement. En agissant ainsi, le CAUE s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable, où chacun est invité à prendre sa part.

Pour finir, l'exposition entre **en résonance directe avec la mission de formation du CAUE**.

Une Formation Paysage est proposée aux élus. L'exposition permet d'illustrer de nombreux enjeux traités dans le cadre de cette formation. Le CAUE peut dispenser la formation et prêter l'exposition, ce qui permet d'avoir une approche complète sur le thème du Paysage.

Le chapitre qui suit propose de détailler les prolongations possibles de l'exposition. Les actions de sensibilisation proposées ci-après sont des présentations succinctes. Il est possible de les adapter en fonction des publics et des contextes. Pour plus de détails, veuillez contacter le CAUE et vous reporter à la rubrique « Informations pratiques » à la fin du document.

1. Inaperçues

À la découverte de la flore commune de nos paysages ordinaires / Balade cyanotype

Cette balade apprenante propose une sensibilisation visant à observer et découvrir la flore ordinaire de nos espaces quotidiens (jardin, espace public, parcs), délaissés (friches) voire « invisibles » (zones d'activités, zones commerciales, parkings, espaces considérés comme minéralisés et sans intérêt paysager).

Dans un contexte d'effondrement de la biodiversité et de nécessité de repenser notre approche du vivant, cette sensibilisation est l'occasion de poser un regard différent sur ces adventices nommés à tort, « mauvaises herbes ».

La balade se déroule en deux temps :

1. Balade apprenante et récolte de végétaux
2. Réalisation de cyanotypes

Ces deux temps peuvent être pensés dans une séance unique ou bien sur deux jours distincts.



Exemple d'un rendu avec la technique du cyanotype.
Anna Atkins, *Polypodium crenatum*, Norvège, 1854.
Cyanotype. Musée des Beaux Arts du Canada, Ottawa.



Cet atelier peut être décliné selon les publics mais de préférence en groupes plutôt restreints (15 personnes).

Le cyanotype est une technique qui demande des locaux adaptés et de la rigueur dans le protocole de mise en œuvre; elle est donc plus facile à proposer à un public adulte. Cependant il existe une technique similaire simplifiée appelée anthotype qui consiste à créer des images à partir de la réaction entre les pigments contenus dans les végétaux et la lumière du soleil.

Cette technique peut être proposée à des plus jeunes (écoles élémentaires à partir du cycle 3).



Anthotypes au curcuma. Photos M. Hungler Caue Alsace

2. J'habite mon paysage # collage

L'atelier consiste à s'approprier le paysage qui nous entoure à travers une production plastique. Une visite commentée de l'exposition « Habiter les paysages invisibles » introduit le propos. La partie « recherche et trouve » de l'exposition propose une entrée en matière ludique à l'atelier.

Des notions de lecture et de composition du paysage sont données aux participants (les différents plans, les usages, l'évolution du paysage au fil du temps...).

L'objectif est de créer un paysage imaginaire en collage en juxtaposant des éléments. Seuls ou par groupes les participants tirent au sort un animal et/ou un usage qu'il faudra intégrer à leurs paysages (d'autres variantes de thèmes sont possibles). Ils imaginent quelles sont les conditions qui rendent possible cet usage ou la présence de leur animal.

Pour finir, les participants cherchent les éléments cachés dans les paysages.



*Photos réalisées lors d'un atelier au CAUE/
Niveau collège / Juin 2025.*



*Cet atelier est pensé à partir du cycle 2.
Le groupe ne peut excéder 25 élèves. La partie
« collage » peut se faire en intérieur; la partie
« maquette » se fait par contre en extérieur.*

J'habite mon paysage # maquette

L'exposition sert de même base introductive.

Cet atelier se déroule en extérieur, de préférence dans un espace vert clos (cour d'école, parc, jardin).

Par groupe de deux, les enfants vont réaliser des « micro paysages » avec des éléments trouvés sur place et mis à disposition.

Lorsque les décors sont fabriqués, les groupes mettent en scène des personnages ou des animaux. Une photo avec un cadrage choisi immortalise la scène dans le micro paysage.

Dans un deuxième temps, sur la base de la photographie, chaque groupe imagine un court récit qu'il associe à l'image. L'exercice permet de travailler sur le cadrage, les échelles et la narration.

Ces deux ateliers proposent de porter un regard nouveau sur le paysage en se l'appropriant à travers le récit et le vécu.



*Atelier Micro Paysages avec des CM2 dans le cadre d'Art
et Balades à Murbach, Buhl / Juin 2025 / M.Hungler*

3. Le paysage, l'élu.e, le projet local

Formation Paysage



L'exposition peut être complémentaire de la formation Paysage proposée par le CAUE à destination des élus. Une même structure peut programmer et l'exposition et la formation paysage sur un temps donné.

Dans un contexte d'évolution croissante des responsabilités incombant aux élus communaux, la dimension paysagère des projets d'aménagement et de développement des territoires est devenue centrale.

Objectifs: - identifier la responsabilité de l'élu dans la fabrique du paysage local
- Être en capacité d'exercer au mieux cette responsabilité en faveur d'une évolution qualitative du paysage
Deux jours de formation avec trois formatrices (architecte, urbaniste et paysagiste du CAUE) ; visites, exercices et interventions de différents intervenants en lien avec le paysage (élus, spécialistes, paysagistes concepteurs).

4. Autour du paysage

L'exposition « Habiter les paysages ordinaires » fait du paysage un outil pour transformer la façon de se projeter sur nos territoires. Il faut de toute urgence penser le paysage de demain de façon transversale afin de prendre soin du vivant.

Les typologies de paysages scénarisés dans l'exposition sont à la croisée de nombreux enjeux actuels.

Aussi, l'exposition peut être le point de départ à une réflexion aussi bien générale (stratégies d'aménagement, acteurs du paysage, politiques territoriales, aménager avec le réemploi, biodiversité et aménagement, prise en compte des sols dans les projets, écologie urbaine, etc.) que plus ciblées (description d'une démarche ou d'un projet, exemple de reconversion d'un site, etc.).

Une intervention spécifique du CAUE, dans le cadre de ses missions (conseiller, sensibiliser, former, informer) peut être envisagée. Le CAUE a pour habitude d'organiser ou de participer à des tables rondes, des projections, des cycles de conférences.

Mais l'exposition peut tout aussi bien venir en appui d'un événement préexistant.

Habiter les paysages ordinaires

Informations pratiques



Exposition - ateliers pédagogiques
Rentrée scolaire 2026



CAUE d'Alsace
antenne de Strasbourg
5 rue Hannong 67000 Strasbourg

Contact : Isabelle Bonamy
Webmaster
Communication multimédia

Tel. +33 (0)3 88 15 02 30
Port. +33 (0)7 66 32 87 61
Mail : bonamy@caue-alsace.com

Site web : www.caue-alsace.com

Exposition dans les nouveaux locaux du CAUE

L'exposition sera dans les nouveaux locaux du CAUE à Strasbourg au 5 rue Hannong. Le lieu permet une scénographie et une mise en son de l'exposition. Il permet aussi l'accueil du public (scolaire, professionnels, élus particuliers) pour des visites ou lors de temps forts.

Exposition itinérante

L'exposition « Habiter les paysages ordinaires » est également itinérante. Si vous souhaitez louer l'exposition n'hésitez pas à contacter le CAUE. Vous pouvez également faire la demande sur notre site internet dans la rubrique « expositions itinérantes ».

Prolonger l'exposition

Des ateliers pédagogiques sont proposés en lien avec l'exposition. Si l'un d'eux vous intéresse n'hésitez pas à nous contacter, nous ajusterons les propositions.

Mais l'exposition peut également venir en appui d'un événement que vous organisez. Les paysages de l'exposition touchent de nombreuses problématiques actuelles alors mutualisons nos outils de sensibilisation!

Formation paysage

Des formations Paysage sont proposées par le CAUE à destination des élus.

Dans un contexte d'évolution croissante des responsabilités incombant aux élus communaux, la dimension paysagère des projets d'aménagement et de développement des territoires est devenue centrale. Consultez notre rubrique formation sur le site internet du CAUE.

Droits

Conception de l'exposition : Marie Hungler pour le Caue d'Alsace

Graphisme : Marie Hungler pour le Caue d'Alsace

Communication : Isabelle Bonamy pour le Caue d'Alsace

Direction de l'exposition : Carole Pezzoli pour le Caue d'Alsace



67+68

Alsace
c | a.u.e

conseil d'architecture,
d'urbanisme
et de l'environnement

Contact :

Tel +33 (0) 3 88 15 02 30

Mail : caue@caue-alsace.com

Site web : www.caue-alsace.com

Nous suivre : in f @ it! ▶